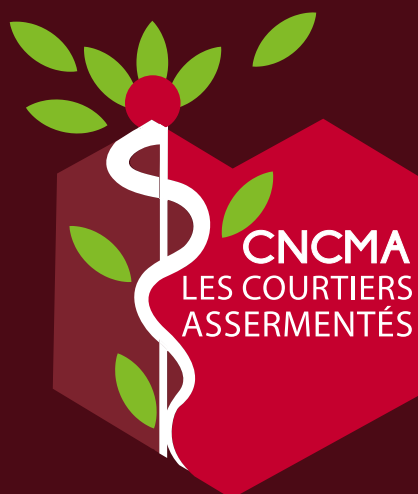


DES EXPERTS DES MARCHÉS

au service de l'économie et de la justice



Le Conseil National des Courtiers de Marchandises Assermentés

C'est un **Établissement d'Utilité Publique**. Il assure la représentation des Courtiers de Marchandises Assermentés (CMA) ayant prêté serment près les Cours d'Appel.

Les CMA, spécialistes des marchandises, traitent de nombreuses matières premières et produits dérivés regroupés en section, **selon la nomenclature établie par le code des douanes**.

Parce qu'il **connait parfaitement les produits et les marchés**, le CMA est sollicité pour son savoir-faire et son expertise tant par les juridictions d'ordre judiciaire que commerciale.

Les missions des Courtiers de Marchandises Assermentés

- Cotations officielles des marchandises
- Attestations de prix / Certificats de cours
- Expertises judiciaires ou amiables
- Inventaires de stocks de marchandises
- Ventes judiciaires aux enchères publiques
- Ventes de gré à gré
- Reventes et rachats de marchandises en cas d'inexécution du contrat

L'historique de la fonction

L'origine des Courtiers de Marchandises Assermentés remonte à **l'époque du roi Saint Louis**.

La loi du 18 juillet 1866 marque **l'officialisation de la fonction de Courtier de Marchandises Assermenté (CMA)** au regard des autres professions de commerce.

Les nouvelles règles et obligations de la profession sont définies par **la loi 2011-850 du 20 juillet 2011 et le décret 2012-120 du 30 janvier 2012**. Devant la Cour d'Appel de son ressort, le Courtier de marchandises assermenté jure de remplir ses fonctions « **avec honneur et probité** ».

CONSEIL NATIONAL DES COURTIERS DE MARCHANDISES ASSERMENTÉS
Établissement reconnu d'utilité publique
Loi 2011-850 du 20 juillet 2011

www.courtiers-assermentes.org

LA VALEUR AJOUTÉE et vos représentants

La valeur ajoutée des Courtiers de Marchandises Assermentés :
transparence - probité - compétence

- Compétents sur l'ensemble du territoire national
- Inscrits sur les listes des Cours d'Appel de France
- Reconnus en tant qu'experts judiciaires au sein du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice

- Spécialistes des marchés selon les sections de la nomenclature des douanes
- Correspondants des juridictions civiles et commerciales

Le Bureau du Conseil National

■ **Claude FREYERMUTH**
Président

■ **Jean-Pierre MURET**
Vice-président

■ **Eric AYADIA**
Secrétaire

■ **Frédéric GERMOND**
Trésorier

■ **Thierry HACHE**

■ **Christine BONNET CHOMEL**

■ **Jean-François BRAQUESSAC**
Assesseurs

Les membres élus par Cour d'appel ou regroupement de Cours d'appel

■ Agen, Pau, Montpellier, Toulouse :
Jean-Marc LE MEHAUTÉ

■ Aix en Provence, Bastia :
Christine BONNET CHOMEL,
Jean-Pierre MURET

■ Amiens, Douai, Rouen :
Philippe HURTEBIZE

■ Angers, Bourges, Orléans :
Thierry HACHE

■ Besançon, Colmar, Dijon, Nancy, Metz, Reims :
Claude FREYERMUTH,
Frédéric GERMOND

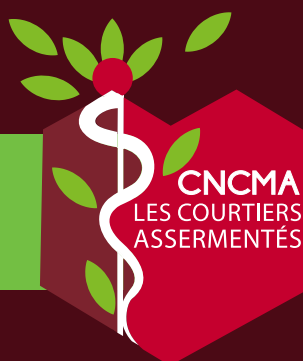
■ Limoges, Poitiers :
Philippe DOHR

■ Bordeaux :
Joël BARRA,
Patrick BEGUIN,
Jean-François BRAQUESSAC



■ Chambéry, Lyon, Grenoble, Nîmes, Riom :
Jean-Christophe BAILLE

■ Paris, Versailles :
Eric AYADIA,
Hervé QUIBRIAC

■ Rennes :
Yves LE BOUËDEC,
Jean-Louis PRIOU



5 rue du Louvre - 75001 Paris
Tel : 01 42 33 16 81 - infos@courtiers-assermentes.org

Retrouvez-nous sur
 Facebook et  Twitter



Consultez l'annuaire en ligne
des Courtiers de Marchandises
Assermentés
www.courtiers-assermentes.org